

Réseau L.U.M.I.E.R.E. - Participation du Ministère de la Défense - Etablissement d'une nouvelle convention avec l'ensemble des partenaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Réseau L.U.M.I.E.R.E., artère de télécommunication à haut débit, transportant voix, vidéo et informatique, dessert actuellement 45 sites appartenant à la Ville de Besançon, à l'Université de Franche-Comté, au Centre Hospitalier Universitaire, au Conseil Général du Doubs, au Rectorat.

Véritable outil de développement local avec la mise en place de téléservices dans les domaines de l'Education, de la Santé, de la Culture, de l'Economie, il intéresse à ce jour de nombreux acteurs locaux publics et privés.

Courant 1996, les partenaires (et copropriétaires) du Réseau L.U.M.I.E.R.E. ont été contactés par le Ministère de la Défense qui souhaitait étudier la faisabilité et les conditions financières de raccordement de ses sites bisontins au réseau métropolitain (Ruty, Vauban, Brun, Hôtel de Clévans).

Ayant pu adapter l'architecture du réseau à ces nouveaux besoins, sans remettre en cause les choix initiaux, il est proposé au Conseil Municipal d'établir une nouvelle convention intégrant le Ministère de la Défense en tant que 6^{ème} partenaire copropriétaire du réseau.

Dans un souci de clarté, la présente convention annulerait et remplacerait les trois conventions précédentes :

- convention Ville, Université - Réseau centre-ville - Délibération du Conseil Municipal du 15/02/93.

- convention Ville, Université, Centre Hospitalier Universitaire, Conseil Général - Délibérations du Conseil Municipal du 06/11/95 et du 07/04/97.

- convention Ville, Rectorat - Délibération du Conseil Municipal du 04/11/96.

Les termes initiaux des conventions ne changent pas fondamentalement :

- les copropriétaires constituent un groupe ferme d'utilisateurs.

- ils partagent au prorata de leurs investissements les charges et produits du Réseau L.U.M.I.E.R.E.

- chaque propriétaire gère ses propres fibres optiques et choisit les technologies qui lui sont nécessaires.

- les fibres communes sont utilisées pour l'échange d'informations entre les partenaires et l'accès au réseau par de nouveaux utilisateurs.

- l'extension du réseau pour les besoins propres d'un partenaire est possible à tout moment.

- l'extension du réseau pour accueillir de nouveaux partenaires est soumise à l'accord des copropriétaires.

- la convention est établie pour une durée de 10 ans.

Le Ministère de la Défense procédera aux extensions du Réseau L.U.M.I.E.R.E. nécessaires au raccordement de ses 4 sites. Les partenaires rétrocèdent une partie des fibres communes au Ministère de la Défense pour un montant de 700 KF TTC.

Cette somme sera mise au crédit de chacun des partenaires d'origine au prorata de ses investissements, et pourra être soit utilisée à des extensions, développements du réseau, soit reversée à chaque administration.

Partenaires	Investissements réalisés (en francs TTC)	%	Crédit
Ville de Besançon	1 733 648 F	29,75	208 250 F
Université	1 483 536 F	25,45	178 150 F
Centre Hospitalier Universitaire	1 041 536 F	17,87	125 090 F
Département du Doubs	1 041 536 F	17,87	125 090 F
Rectorat	527 917 F	9,06	63 420 F
TOTAL	5 828 173 F	100,00	700 000 F

Les 700 KF versés par le Ministère de la Défense constituent sa quote-part de copropriété du Réseau L.U.M.I.E.R.E. ; les extensions sont considérées comme privatives.

Afin d'assurer la cohérence du réseau, la Ville de Besançon prendra en charge la maîtrise d'oeuvre des adaptations et extensions pour le compte du Ministère de la Défense. Ces prestations seront facturées au Ministère de la Défense en fonction du montant des travaux.

Le Conseil Municipal est donc invité à m'autoriser à :

- signer la convention précitée,
- ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant en recettes et en dépenses, au chapitre 90.022.21538.95069.10100, un crédit de 700 KF correspondant au versement de la participation du Ministère de la Défense,
- ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant en recettes et en dépenses, au chapitre 90.022.21538.95069.10100, un crédit de 1 000 KF correspondant aux travaux de raccordement des sites Défense et aux frais de maîtrise d'oeuvre,
- émettre les titres de recettes auprès du Ministère de la Défense au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

«M. VUILLEMIN : Les deux délibérations 30/a et 30/b concernent le réseau L.U.M.I.E.R.E., dossier qui me paraît pour le moins mériter un point d'information.

Quelques rappels si vous voulez bien : la Ville de Besançon est la première ville française à avoir réalisé avec d'autres partenaires du service public un réseau métropolitain haut débit qui permet la transmission d'informations multimédias : textes, voix, images, etc. Les 5 partenaires actuels : Ville, Département, Rectorat, Université, Centre Hospitalier Universitaire sont copropriétaires du réseau à hauteur des investissements réalisés.

Très intéressé par les perspectives offertes par ce réseau, le Ministère de la Défense a souhaité nous rejoindre, ce qui veut dire que le site de Besançon est le premier site en France qui a été choisi par le Ministère de la Défense pour faire bénéficier ses différents sites sur la ville de ce réseau.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention intégrant le Ministère de la Défense en tant que sixième partenaire, copropriétaire du réseau, c'est l'objet de la délibération 30/a.

Opérationnel depuis 1994, le réseau L.U.M.I.E.R.E. ouvre à l'évidence des perspectives nouvelles. C'est pourquoi il importe de définir une stratégie de développement pour demain. Avec le réseau L.U.M.I.E.R.E., la Ville de Besançon et ses partenaires disposent d'une avance certaine dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est bien mais c'est insuffisant ; il faut progresser, aller de l'avant, c'est le choix fait par les partenaires du réseau L.U.M.I.E.R.E. qui partagent tous la volonté d'aller de l'avant. Il importe en effet de favoriser la création, la production, la diffusion de services à valeur ajoutée qui seront facteurs de développement.

A cet effet, il convient de développer le réseau dans l'espace avec d'autres partenaires et notamment la Région de Franche-Comté qui ne nous a pas encore rejoint mais qui, je crois, le fera prochainement :

- dans l'espace métropolitain tout d'abord en augmentant le nombre de points d'accès au réseau,
- dans l'espace départemental et régional pour permettre le déploiement territorial des services et au-delà de la Région par l'interconnexion avec d'autres réseaux régionaux.

Il faut aussi répondre à deux questions essentielles : comment et pour quoi faire ?

Comment : quelles seront ou quelles sont les conditions techniques, juridiques, financières, permettant de faire évoluer et de développer notre réseau ? Quel sera le rôle de la Ville ou de la future structure, aménageur, opérateur ?

Pour quoi faire : quelles sont les conditions d'ouverture du réseau L.U.M.I.E.R.E. au secteur privé pour faciliter les échanges économiques et le développement de nouvelles activités reposant sur l'utilisation des technologies de l'information ? Quelles sont les opportunités pour le service public et la Ville de tirer le meilleur parti possible du réseau L.U.M.I.E.R.E. par le développement de nouveaux services dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans le secteur médical, dans l'administration et la fonction publique ? Je précise que la Préfecture et les services de l'Etat sont très intéressés par ce réseau, nous les rencontrons jeudi pour discuter de leur rattachement éventuel à celui-ci.

Pour répondre à ces questions et définir une stratégie de développement, deux études sont actuellement en cours et l'une d'elles fait l'objet de la délibération 30/b, celle qui a été confiée par le biais de crédits de la DATAR à URBA 2000. Une autre étude a été confiée au Cabinet ADPS, c'est un Cabinet qui travaille précisément avec le Ministère de la Défense qui lui, réfléchit sur la meilleure structure, notamment sur son aspect juridique pour permettre le développement du réseau.

En conclusion, je souhaiterais mettre l'accent sur deux points qui me paraissent importants.

Le premier, c'est que les partenaires du réseau L.U.M.I.E.R.E. ont la volonté d'aller de l'avant, de franchir une nouvelle étape aux fins d'offrir aux usagers une meilleure qualité du service public.

Deuxième point : une ville capitale est une ville qui rayonne, qui attire, qui s'affirme par sa capacité à rassembler, par l'exemple qu'elle donne, par les initiatives qu'elle prend. A l'évidence, le développement du réseau L.U.M.I.E.R.E. comme le projet CHORUS dont nous venons de parler, s'inscrit dans cette démarche.

M. LE MAIRE : Merci pour ces observations, ces réflexions sur ce réseau L.U.M.I.E.R.E. que vous connaissez déjà bien mais qu'on va compléter, améliorer et c'est vrai qu'on se précipite maintenant pour s'y relier».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Informatique et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 octobre 1997.